

### Motion d'ajournement

taxes, aux anciens propriétaires de Pickering, que l'on accorde 10 p. 100 l'acre, en surplus des \$2,200 l'acre aux expropriés de Pickering, comme prime d'ajustement au coût de la vie, alors que l'on n'accorde rien du tout aux expropriés de Sainte-Scholastique, et étant donné que l'on a fixé à 300 millions de dollars les dépenses d'expropriation à l'égard des 18,000 acres de terre pour la construction de l'aéroport de Pickering, et à 125 millions de dollars celles à l'égard de 88,000 acres de terre à Sainte-Scholastique, il serait bon, je crois, d'étudier cette énorme différence d'évaluation.

Je comprends mal les différences entre les avances faites sur les sommes envoyées aux expropriés de Sainte-Scholastique et qui, dans certains cas, varient entre rien du tout et 100 p. 100 de la somme offerte. Aussi, je m'explique difficilement pourquoi, après quatre ans, certains de ces mêmes expropriés n'ont pas encore reçu de lettre ou d'offre écrite et détaillée exposant ce qu'on voulait bien leur payer pour leurs biens et pour les dommages qu'on leur faisait subir en les obligeant à déménager.

En visitant ces deux chantiers d'aéroports, j'ai l'impression de retrouver plusieurs valeurs identiques. Pourtant, la différence en ce qui a trait à la façon dont ont traité les expropriés des deux aéroports est très frappante. De cette énorme différence, il résulte qu'à Pickering la spéculation profitera aux expropriés, alors qu'à Sainte-Scholastique, elle ne profitera à personne. Elle ne réussira qu'à faire perdre énormément d'argent aux expropriés, car la différence des montants payés pour des valeurs identiques est abominable.

La façon d'exproprier diffère grandement d'un endroit à l'autre. En voici deux raisons: premièrement, la nouvelle loi sur l'expropriation présentée quelques mois après l'expropriation de Sainte-Scholastique et, ensuite, une lettre du ministre des Transports (M. Marchand) qui assurait les expropriés qu'ils seraient traités selon l'esprit de la nouvelle loi; deuxièmement, la détermination des gens de Pickering à ne pas abandonner leurs biens pour rien, ou à peu près, et je les comprends!

J'ai pu constater, monsieur le président, que l'expropriation cause moins de dommages de toutes sortes aux agriculteurs de Pickering qu'à ceux de Sainte-Scholastique, si l'on s'en tient à une certaine valeur des fermes.

Les expropriés de Sainte-Scholastique font face à de nombreux problèmes qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais je crois bon d'en informer la Chambre. On ne tient pas compte de toutes ces valeurs perdues, pertes encore plus cruciales, parce qu'à Sainte-Scholastique, il n'existe que 88,000 acres à «désorganiser».

On ignore aussi les pressions morales et les tensions énormes qu'a dû subir chaque exproprié dans les négociations qui traînent en longueur et qui, dans certains cas, durent depuis quatre ans.

Je demande donc, monsieur le président, qu'un comité spécial soit formé afin que ces inégalités flagrantes prennent fin entre le traitement des expropriés de Sainte-Scholastique et de Pickering, et qu'ainsi justice soit faite dans tous les cas, pour que les anciens propriétaires qui doivent quitter les lieux pour faire place à des aéroports internationaux ou permettre l'agrandissement d'aéroports internationaux, et que ces gens soient contents de déménager car, selon moi, ces aéroports sont nécessaires.

[Traduction]

**M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, les terrains à Mirabel ont été expropriés en mars 1969 alors que l'expropriation de Pickering a eu lieu en janvier 1973, aux

[M. Beaudoin.]

termes d'une nouvelle loi d'expropriation qui est entrée en vigueur en juillet 1970. Néanmoins, dans l'ensemble, les mêmes principes de base de compensation ont été appliqués dans les deux expropriations, car la nouvelle loi ne faisait que modifier les règles de compensation prévues dans l'ancienne. En dernière analyse, la valeur marchande est ce qui détermine la compensation en vertu des deux lois.

Nous avons sans cesse répété qu'il n'était pas réaliste de comparer les valeurs marchandes dans une région du pays à celles d'une autre, surtout dans des conditions et à des moments différents. Les valeurs marchandes dans les deux cas ont été établies par des experts en évaluation qui ont étudié et analysé les ventes comparables sur le marché ouvert immobilier pour fixer les prix que les acheteurs étaient prêts à payer pour des propriétés comparables. La compensation était alors fixée suivant ces prix et il est inconcevable que des mandataires du gouvernement aient eu recours à l'intimidation et aux menaces pour forcer les propriétaires à accepter un montant inférieur à la juste valeur. Les règlements des expropriations fédérales par le passé révèlent le contraire.

Que les propriétaires de Mirabel aient été traités aussi généreusement que ceux de Pickering est une question de jugement. Bien que les administrateurs du gouvernement aient essayé d'observer du mieux qu'il pouvaient les principes de la nouvelle loi d'expropriation imminente, l'ampleur même du projet et, en plus, des délais rigoureux, ont parfois rendu difficile l'interprétation des règlements d'une loi qui en était encore au stade de la rédaction à l'époque. Bien que les mêmes principes de compensation aient été observés dans les deux expropriations, la confusion a bien naturellement causé un mécontentement et donné lieu à des accusations d'injustice.

Les dossiers indiquent qu'aucun propriétaire de Mirabel sauf 28 n'a payé de loyer d'aucune sorte depuis environ 21 mois, que plus de 1,500 propriétaires n'ont pas payé de loyer depuis presque trois ans et qu'au moins 100 d'entre eux ne paient toujours pas de loyer. Néanmoins, les résidents de Pickering ont été dispensés de payer leur loyer pendant 23 mois et de plus ils ont tous eu la possibilité de recevoir la totalité de l'indemnité trois mois après l'expropriation, chose qu'on n'a pas pu offrir aux gens de Mirabel en vertu de l'ancienne loi.

À la suite de la confusion dont j'ai parlé, le ministre des Transports (M. Marchand) et le ministre des Travaux publics (M. Dubé) ont prévu de rencontrer en novembre les représentants de la population de Mirabel pour discuter des problèmes. Bien sûr, je ne suis pas en mesure ce soir de prévoir ou d'annoncer quels seront les résultats de cette réunion.

### L'AGRICULTURE—L'ÉPIDÉMIE DE BRUCELLOSE—LES MESURES DE LUTTE ET L'INDEMNISATION DES ÉLEVEURS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. Elias Nesdoly (Meadow Lake):** Monsieur l'Orateur, le 13 juillet 1973, j'ai posé plusieurs questions au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) au sujet de la brucellose, maladie qui frappe actuellement le nord-ouest de la Saskatchewan. Elle semble être concentrée surtout dans cette région du pays. Dans une de mes questions, j'ai demandé au ministre s'il avait examiné un mémoire que lui a présenté un groupe de cultivateurs du nord-ouest de la Saskatchewan et s'il était prêt à appliquer certaines recommandations qui s'y trouvaient. Le ministre a donné des réponses évasives. Tout ce qu'il a fait, c'est définir le mot brucellose comme un avortement contagieux. Deuxièmement, j'ai demandé au ministre s'il était prêt à commencer